



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E73165

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BREST 487644296 RCS

Siret : 487 644 296 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5040256

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6224007904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5111265704

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/05/2026

Raison sociale : GCS

2 QUATER RUE DES FRERES LUMIERE
29860 BOURG-BLANC

Téléphone : 02 98 04 06 80

Portable :

Site Internet : <http://www.gcs.bzh/>

E-mail : contact@guenan.fr

Responsabilité légale :

GUENAN ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/09/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/09/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.